



BUDGET ANNEXE

ENERGIES

2023

BUDGET ANNEXE ENERGIES 2023

Sommaire

Introduction.....	3
I. Dépenses de fonctionnement	4
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	4
2. Charges de personnel (chapitre 012)	4
3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	4
4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	4
II. Recettes de fonctionnement.....	5
1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	5
2. Autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	5
3. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	5
III. Dépenses d'investissement.....	6
1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)	6
2. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	6
IV. Recettes d'investissement.....	7
1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	7

Introduction

A compter du 1er janvier 2023, la Communauté d'agglomération est compétente en termes de « création, aménagement, développement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid ».

Ainsi, la CAVP se substitue notamment au Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois-Ermont-Franconville (SICSEF) dans ses droits et obligations.

Ce service est un service public industriel et commercial (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service. Les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses, aucune subvention du budget général de la Communauté d'agglomération ne doit venir abonder le service. Par conséquent, il y a lieu de créer un budget annexe pour la gestion des énergies.

Le BP 2023 se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	376 600,00	376 600,00
Investissement	101 500,00	101 500,00
TOTAL	478 100,00	478 100,00

Il n'y a pas de dette sur le budget annexe Energies.

I. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023
011	Charges à caractère général	155 090,00 €
012	Charges de personnel	120 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 500,00 €
	TOTAL	376 600,00 €

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2023 sont de 155 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- La communication (55 K€),
- Les études pour le schéma directeur des énergies (34 K€),
- Les frais liés au contrôle de l'exploitation (40 K€),
- Autres (taxes, honoraires ...) (26 K€).

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel inscrites au BP 2023 sont de 100 K€.

3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2023 sont de 10 € et concernent les écritures d'ajustement sur la paie.

4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 102 K€ et correspondent aux amortissements des immobilisations.

II. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	280 000,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	76 600,00 €
	TOTAL	376 600,00 €

1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2023 sont de 20 K€ et correspondent à la redevance d'occupation du domaine public.

2. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2023 sont de 280 K€ et correspondent à la redevance du concessionnaire.

3. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 77 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

III. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023
21	Immobilisations corporelles	24 900,00 €
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	76 600,00 €
	TOTAL	101 500,00 €

1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrits au BP 2023 sont de 25 K€ et concernent l'acquisition d'un terrain pour l'extension de la chaufferie biomasse.

2. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 77 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

IV. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	101 500,00 €
	TOTAL	101 500,00 €

1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 102 K€ et correspondent aux amortissements des immobilisations.